

Rapport d'étape sur la charte Développement Durable du pays d'Aix

Dans le prolongement de ses précédents avis sur la Charte de l'Environnement qui portait sur la période 2005-2010, le Conseil de développement a souhaité être associé à l'élaboration de la nouvelle Charte en accompagnant les services et les partenaires de la CPA dans leur démarche d'élaboration.

Le présent document est un rapport d'étape sur la première phase d'élaboration de la charte, à savoir la définition des enjeux et des objectifs.

Les objectifs territoriaux 2010-2015 de la Charte sont réunis sous la thématique :

Agir dans l'exemplarité par une croissance verte.

La charte est déclinée selon 4 enjeux principaux et 17 objectifs, décrits dans le document de travail qui fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et du conseil de développement associé aux travaux.

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Un travail important d'analyse et de concertation reste à faire pour finaliser la nouvelle charte. La charte a bien évolué, les orientations sont bonnes, mais la question des modes d'actions et des critères d'évaluation se pose pour obtenir un meilleur engagement des communes de la CPA et entraîner l'adhésion de leurs habitants.

Plusieurs objectifs spécifiques ou domaines cibles ont retenu l'attention du Conseil de Développement, sur lesquels il émet les préconisations suivantes :

Entreprises

Orienter les entreprises vers plus de pratiques environnementales et sur une notion de croissance verte (se développer tout en limitant l'impact environnemental et même si possible en favorisant l'environnement, tant au niveau de l'utilisation des ressources, que des nuisances et pollutions : PDE - PDIE).

Agriculture

- Favoriser une agriculture raisonnée avec des productions bio.
- Créer un label de qualification de nos produits locaux.
- Instaurer des circuits courts de distribution et inventer un outil de communication sur les productions locales.
- Préserver le potentiel foncier de l'activité agricole du territoire.

Urbanisme et construction

- Instaurer des cahiers des charges pour les nouvelles constructions mettant en avant les critères d'éco-construction et en privilégiant l'isolation et les économies d'énergie.
- Se servir du retour d'expérience pour l'urbanisation future afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs que par le passé.
- Rechercher des solutions incitatives pour que les collectivités développent des éco-quartiers ou quartiers durables dans le cadre du futur SCOT via leur PLU.

Déchets

- Réduire le volume des déchets, notamment à la source
- Améliorer les collectes et les valoriser par l'organisation systématique du tri sélectif
- Améliorer la qualité de ces services principalement dans les centres anciens.

Forêts et espaces boisés

- Etudier les possibilités de conventions dans le cadre de la loi d'orientation forestière entre les collectivités et les propriétaires forestiers.
- Mettre en œuvre une gestion forestière qui doit tenir compte de l'habitat mais aussi et principalement de la défense de la forêt contre les incendies.
- Intégrer une analyse des espaces boisés dans le futur SCOT et qui devrait s'imposer aux futurs PLU.
- Eviter de faire disparaître des espaces verts dans les zones déjà urbanisées.

Filière bois

- Faire de la filière bois une filière économique sur notre territoire. : économie, emplois, entretien et protection de zones naturelles, énergie renouvelable disponible.
- Valoriser la filière « bois énergie » par la création d'une unité de production de consommables et la recherche d'équipement capable de consommer une grande partie du potentiel de notre espace forestier (type production d'électricité ou réseau de chaleur).
- Créer un marché en rapprochant la production des gros consommateurs.

Eau

- Inciter les collectivités à montrer l'exemple en ce qui concerne les économies d'eau, le choix des plantes ornementales et leurs systèmes d'arrosage et l'amélioration du rendement des réseaux d'eau.
- Engager un travail de sensibilisation en direction des agriculteurs, gros consommateurs d'eau, ainsi que sur leur utilisation des produits phytosanitaires.
- Inciter aussi les particuliers à la réduction des pesticides

Air

- Améliorer la qualité de l'air en Pays d'Aix non seulement à l'extérieur en ciblant des moyens de transports propres et collectifs mais également à l'intérieur des bâtiments, qu'ils soient collectifs ou individuels.
- Organiser des campagnes d'informations sur les matériaux à mettre en œuvre et sur les produits à usage d'entretien.
- Intégrer les objectifs « qualité de l'air » dans les marchés publics et les DSP

Energie solaire

- Eviter les implantations de panneaux photovoltaïques dénommées « fermes solaires » qui immobilisent le foncier naturel ou agricole.
- Favoriser les implantations de centrales dans les espaces déjà urbanisés ou construits, là où se trouve le besoin en énergie.
Exemples : supermarché, parking, bâtiment public, entreprise, entrepôt.
- Privilégier le solaire thermique pour les particuliers

Enfin, il semble nécessaire d'identifier un objectif : « **Communication et Education** », même s'il est déjà décliné dans certains objectifs pour établir des actions régulières et d'envergure au niveau des communes.

Nous citerons ici quelques exemples :

- le Grenelle de l'environnement à Venelles,
- des campagnes de cartographie énergétique des bâtiments,
- un « Ecothon »

Doivent être ciblées plusieurs catégories de personnes, telles que : les professionnels du bâtiment, les agriculteurs, les entreprises, les commerçants, mais aussi les consommateurs. Certaines démarches initiées au niveau local doivent être répertoriées, pour être élargies et portées au niveau de la CPA.

Le Conseil de Développement poursuivra ses réflexions sur l'ensemble de la Charte et souhaite que ses propositions soient prises en compte lors de l'élaboration du nouveau document.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES SALARIES

Le collège des salariés approuve les orientations du groupe de travail qui a suivi les travaux de la charte de développement durable du pays d'Aix mis en avant dans ce rapport d'étape.

Il souhaite que les notions de développement durable et de croissance verte fassent l'objet d'un approfondissement auprès de l'ensemble des acteurs de la charte afin que le concept et les objectifs qui en découlent soient bien partagés par tous.

Sur les différents points listés dans les thématiques retenus par la charte, le collège des salariés souhaite approfondir les points suivants :

Entreprises :

- Suivre les PDE et les PDIE engagés sur le territoire de la CPA et engager une évaluation sur les moyens mis en œuvre et sur les objectifs.

Urbanisme et construction :

- Favoriser la mobilisation des professionnels de la conception et de la construction sur un habitat économe en énergie et mobilisant des techniques et des matériaux nouveaux.
- Suivre le programme de requalification du quartier de la Durane pour tirer des enseignements sur la mise en œuvre de nouveaux quartiers.
- Engager avec les communes de la CPA des programmes de réhabilitation de bâtiments publics pour les rendre plus économes en énergies en utilisant le levier du fonds de concours mis en œuvre par le budget de la CPA.
- Agir par le biais de la fiscalité locale pour favoriser le développement de l'éco-construction.

Déchets :

- Accompagner plus significativement la mise en œuvre du tri sélectif ou les changements dans les amplitudes de collectes par des campagnes de sensibilisation et d'information.

Forêt et filière bois :

- Intégrer la création d'une unité de production de granulats dans la réflexion sur la filière industrielle de la CPA lié aux énergies renouvelables en organisant la collecte de la ressource en amont et la création d'un marché en aval s'appuyant sur les collectivités et les particuliers.

Ressources en eau :

- Engager des actions d'informations sur l'utilisation de produits toxiques dans l'entretien des jardins et dans l'agriculture intensive.
- Généraliser la sélection de plantations économes en eau dans les aménagements et les équipements de la CPA et engager les communes dans la même démarche.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES ASSOCIATIONS

Le collège approuve globalement les propositions du rapport d'étape.

Il tient à souligner quelques points qui lui semblent devoir être mis en évidence :

Entreprendre des actions de communications vis-à-vis du grand public et des professionnels de la vente pour les produits phytosanitaires souvent mal utilisés ou en trop grande quantité, facteur de pollution. Conduire en direction des agriculteurs une information pour améliorer leur image souvent perçue négativement comme étant des pollueurs avec une consommation excessive de produits de traitement.

La collective sélective des déchets doit être développée dans les centre villes et notamment à Aix en Provence.

Le retour à l'utilisation du bois dans la construction et particulièrement pour les aménagements intérieurs doit faire l'objet d'une incitation auprès des concepteurs et des particuliers, mais également des donneurs d'ordres publics.

Le développement des transports en commun doit faire l'objet d'une attention particulière dans leur incidence sur la qualité de l'air.

Pour l'utilisation de l'énergie solaire, les avantages pour la production d'eau chaude sanitaire doivent mieux être mis en évidence auprès des particuliers.

Enfin, dans la présentation de la Charte, les indicateurs de suivi doivent être formalisés de manière plus compréhensible pour chaque objectif affiché, et ce, dans le but d'intéresser le public et rendre la charte plus lisible.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE PERSONNES QUALIFIEES

Le collège des personnes qualifiées se déclare très sensible au travail important d'analyse et de concertation qui a conduit à la définition des enjeux principaux et des objectifs de la charte du Développement Durable.

Il prend acte de son évolution et des bonnes orientations qui se dessinent.

Il exprime le souhait que soient cependant pris en considération, dans l'élaboration de la charte, les points suivants :

- dans le domaine de l'agriculture : la préservation du potentiel foncier de l'activité agricole du territoire,
- la prise en compte dans les marchés publics et les délégations de service public des objectifs de qualité de l'air,
- dans le domaine environnemental général : la confirmation de l'effort particulier à poursuivre dans la lutte contre les nuisances sonores,
- dans le domaine de l'eau : favoriser la récupération des eaux pluviales,
- l'intégration enfin dans le domaine du développement durable, de la notion de qualité architecturale à prendre en considération dans la mise en œuvre des énergies nouvelles, notamment de l'énergie solaire.

Les initiatives méritoires de communication et d'éducation doivent se renforcer encore et passer du niveau sectoriel ou local au niveau de la Communauté du Pays d'Aix pour connaître plus d'audience et de retentissement.

Le collège a voulu insister sur ces quelques points et se déclare en accord avec le texte du rapport d'étape proposé sur la charte du Développement durable.

EXPLICATIONS DE VOTE DU COLLEGE DES ENTREPRISES

Le collège des entreprises a pris bonne note de l'avis sur le rapport d'étape de la chartre sur le développement durable du pays d'Aix.

Le collège partage l'avis sur la question des modes d'actions, cependant, il émet des réserves sur les objectifs proposés qui manquent de visibilité et de points de repère.

En outre, le groupe des entreprises insiste sur la nécessité de mesurer le « verdissement ».

Il suggère d'accompagner chaque domaine cible par des études d'impact et des indicateurs qui rendent mesurables, communicables et vérifiables les actions menées.

Le thème de l'air et des transports en commun est un axe fort qui doit être développé. Concernant l'utilisation de l'eau, le collège des entreprises tient à préciser que les agriculteurs sont les premiers à rechercher des solutions économiques pour réduire leurs factures.

Le collège des entreprises a partagé son vote entre approbation et abstention